AXE 2 : Préserver et mettre en valeur la biodiversité rolivaloise

Le changement climatique et le développement des activités humaines mettent à mal les écosystèmes, de plus en plus fragilisés. Les scientifiques considèrent que nous traversons actuellement la sixième grande crise de disparition de la biodiversité, car les milieux naturels et les espèces disparaissent à un rythme sans précédent depuis les 50 dernières années.

Partout sur la planète, le déclin de la biodiversité se poursuit, réduisant considérablement la capacité de la nature à se renouveler. Les populations de poissons, d'oiseaux, de mammifères, d'amphibiens et de reptiles ont régressé en moyenne de 52 % depuis 1970.

Il est indispensable de mettre en place immédiatement des solutions durables pour mettre fin à cette hémorragie planétaire.

La préservation des écosystèmes constitue un enjeu prioritaire pour l'avenir de nos sociétés. Cela nécessite des modifications de comportements, ainsi qu'à des choix économiques et politiques forts.

Nichée entre les boucles de la Seine et la forêt de Bord, la préservation des espaces naturels constitue une priorité pour la ville de Val de Reuil, selon les enjeux suivants :

Préserver la richesse écologique du territoire

Reconnecter les habitants avec la Nature

Concevoir des aménagements en symbiose avec leur milieu

2.1. Préserver la richesse écologique du territoire

La ville nouvelle est située sur un site remarquable du point de vue de ses entités géographiques. En effet, Val-de-Reuil est située dans une zone regorgeant de faune et de flore rares et caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ces espaces sont protégés par des inventaires nationaux : les ZNIEFF (*Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique*), les ZICO (Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux) et enfin les zones classées Natura 2000.

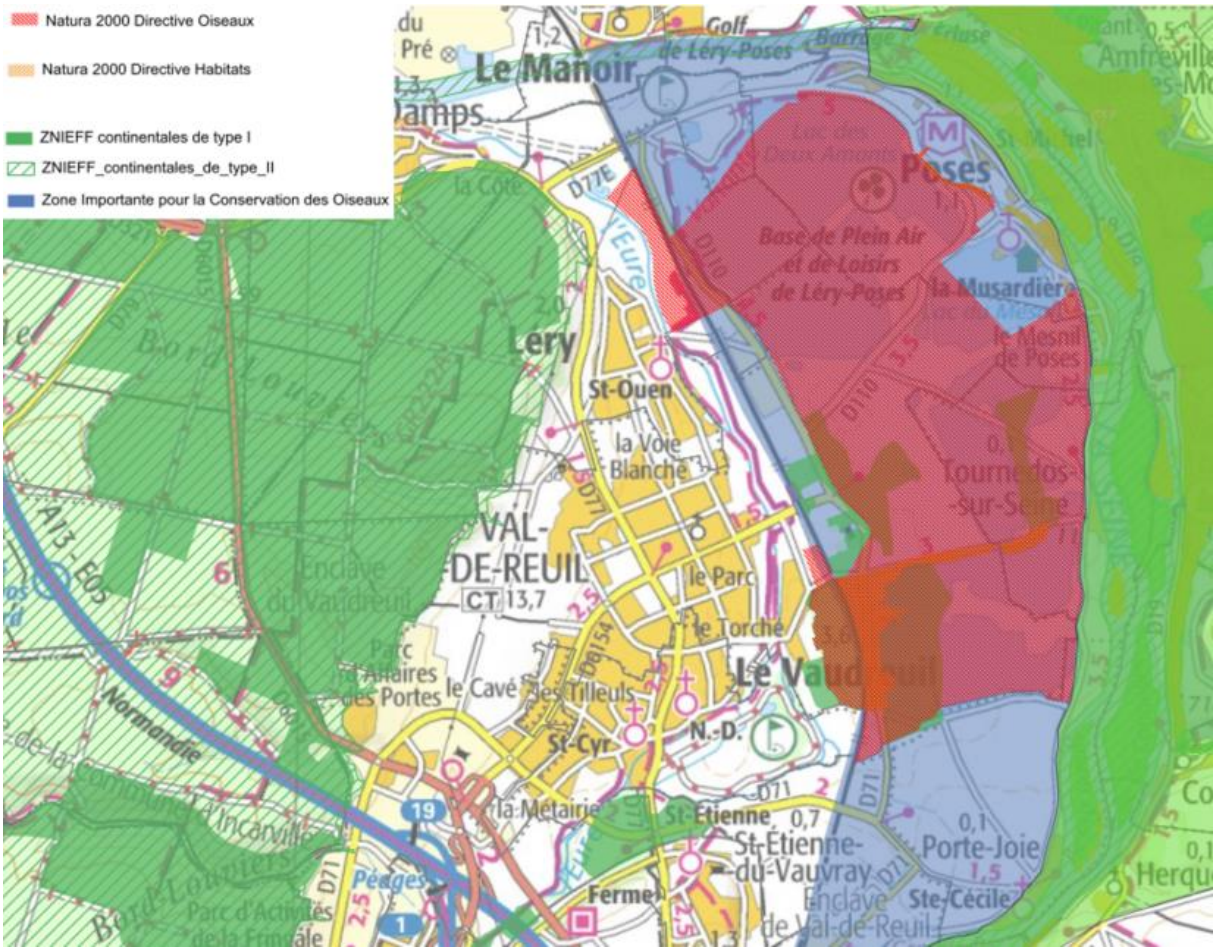

Les dernières données sur l'état de la biodiversité en France montrent une érosion préoccupante de celle-ci. La destruction des habitats, les pollutions, la surexploitation des espèces sont quelques-unes des causes de son déclin. Afin d'enrayer ce déclin, il convient d'agir.

La biodiversité est au cœur de tous les enjeux de notre territoire, dont l'histoire est récente et dans lequel la nature permet de connecter les habitants, grâce aux arbres qui étaient là avant la ville, les haies ou encore les mares qui forment notre paysage. C'est pourquoi la municipalité a décidé d'agir en construisant un plan d'actions ambitieuses pour les trois prochaines années. Ce plan d'action a été reconnu le 16 décembre 2021 par le Ministère de la transition écologique par l'obtention du label « Territoire engagé pour la Nature ».

Le plan d'action est construit autour des axes suivants :

- Améliorer notre connaissance du patrimoine naturel existant sur le territoire, afin de mieux le protéger ;

- Mettre en valeur et protéger les éléments remarquables : arbres, haies, mares ;

- Moins de béton pour plus de végétation : végétaliser les espaces les plus minéralisés (parkings, cours d'écoles). Cette action permettra de réduire les ilots de chaleur, d'offrir de nouveaux espaces à la biodiversité (prairies fleuries, fauchage tardif, …) ;

- Créer de nouveaux espaces de transition entre la ville et les espaces naturels par l'aménagement d'un espace de monoculture en Parc écologique exemplaire ;

- Impliquer les habitants dans l'ensemble de ces actions, au travers d'inventaires participatifs et d'animations.

ZOOM sur la Labellisation Territoire engagé pour la Nature

Créé à l'initiative du Ministère de la transition écologique et solidaire et Régions de France, le dispositif Territoires engagés pour la nature a pour but de mobiliser les collectivités et les acteurs locaux autour de projets en faveur de la biodiversité. La première édition de ce dispositif a eu lieu en 2019 et a abouti, en Normandie, à l'attribution de la reconnaissance à 18 territoires. En 2020, 11 nouvelles collectivités ont intégré le dispositif. L'appel à candidature pour 2021 s'est clôturé le 30 septembre 2021 et a vu la reconnaissance de 21 collectivités, dont 2 dans l'Eure : Evreux et Val de Reuil.

L'objectif du dispositif TEN est de faire émerger, reconnaître et accompagner des projets en faveur de la biodiversité portés par des collectivités.

Mise en place de la gestion différenciée des espaces verts

Les services de la Ville et les trois entreprises prestataires doivent entretenir l'équivalent de 110 terrains de football. Dans le but d'améliorer sans cesse la qualité du cadre de vie des rolivalois, la Ville a mis en place depuis 2020 un plan de gestion différencié de ces espaces verts. Ce plan s'organise autour de 5 typologies d'espaces, dont les besoins et objectifs sont différents.

TYPE 1 : Espaces horticoles de prestige

Il s'agit des espaces de forte fréquentation, situés à proximité des grands axes de la ville ou dont les attentes paysagères sont fortes : Mairie, parcs de centre-ville, Avenue des Falaises, voie Blanche, cimetière.

Ces espaces sont tondus chaque semaine pour obtenir un rendu visuel très net. Les arbustes et les haies sont taillés trois fois par an.

TYPE 2 : Espaces jardinés traditionnels

Il s'agit des espaces où la fréquentation est importante ainsi que les axes secondaires de la Ville : abords des écoles, stade, Route de Louviers, Plaine Saint-Jean, …

Ces espaces sont en moyenne tondus tous les 10 jours. Les arbustes et les haies sont taillés deux fois par an.

TYPE 3 : Espaces paysagers

Il s'agit des espaces paysagers de loisirs : Parc Sud, abords de l'Ile du roi, Chaussé du parc, chaussée de Ritterhude.

Ces espaces sont en moyenne tondus tous les 10 jours. Les arbustes et les haies sont taillés une fois par an uniquement, comme le désherbage.

TYPE 4 : Espaces champêtres

Sur ces espaces peu fréquentés, il s'agit de créer des zones refuges pour la biodiversité, afin d'aménager des poches de Nature dans la Ville. Ces espaces sont indispensables pour la survie des insectes, et par conséquent des oiseaux, mais aussi pour la petite faune, et plus particulièrement les hérissons.

Les herbes sont fauchées une fois par an. Des allées éphémères ou les contours sont tondus régulièrement.

TYPE 5 : Terrains sportifs

Ces espaces nécessitent un entretien très régulier pour assurer la pratique sportive dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi la pelouse est tondues à ras chaque semaine.

Synthèse

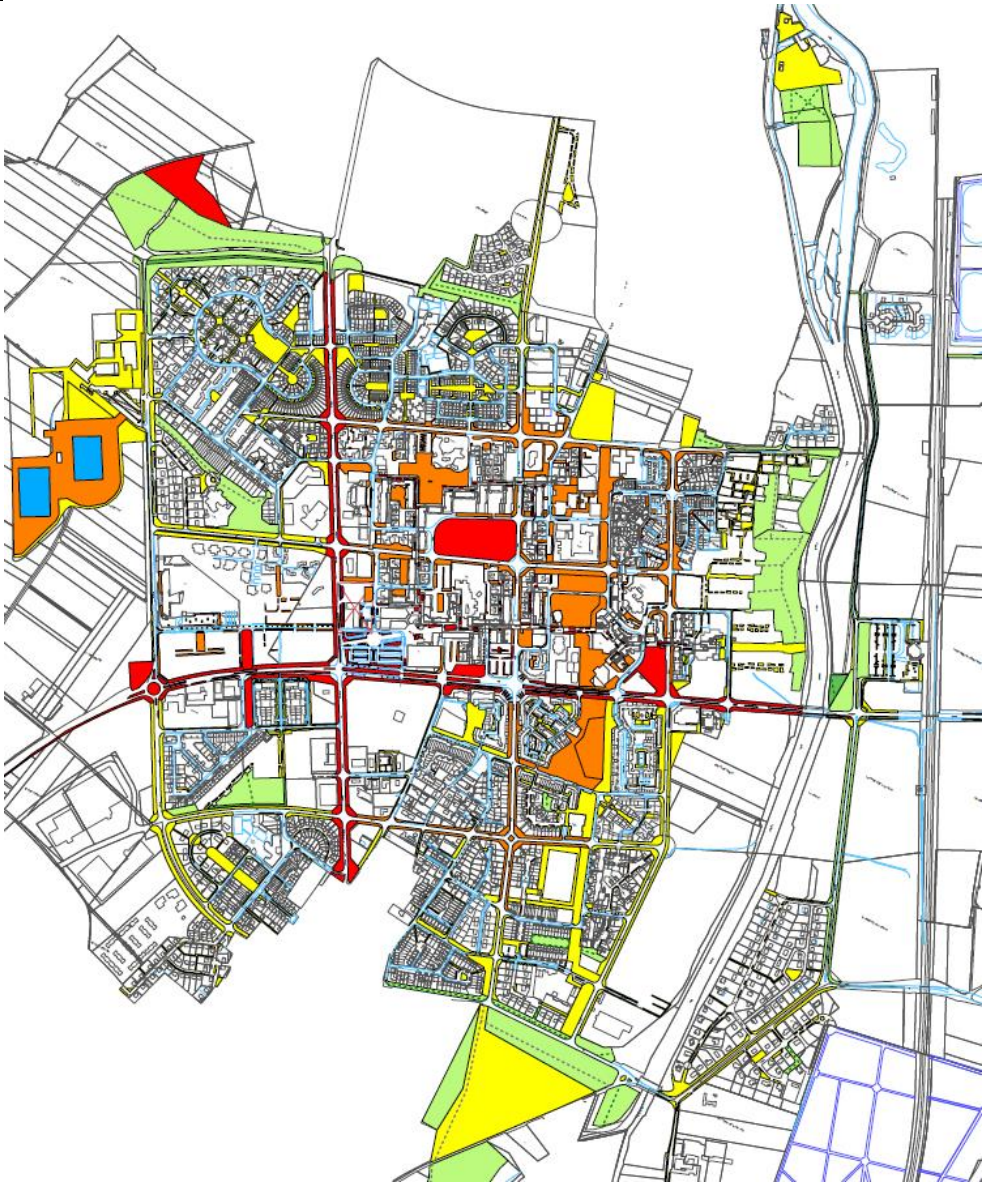

La mise en place des espaces champêtres (type 4), a démontré son efficacité en 2021 avec l'apparition spontanée de nouvelles espèces de fleurs, dont des orchidées sauvages, espèces protégées, jusqu'alors invisibles puisque tondues.

- Orchis bouc : cette orchidée sauvage se trouvait habituellement en zone méditerranéenne, mais les effets du changement climatique et notamment des hivers moins rigoureux et des étés plus secs, ont fait arriver cette plante dans nos contrés

normandes. Cette espèce a la particularité d'avoir une odeur très forte, qui ressemble à l'odeur du bouc

- Orchis pyramidale : Fleurs avec petites fleurs roses, que l'on voit fleurir dans tous les espaces de prairie non tondues.

- Ophrys abeille : Fleur qui se trouve habituellement plutôt dans le bassin méditerranéen d'avril à juillet. Elle est plutôt pollinisée par les abeilles sauvages. La plante attire l'insecte en produisant une odeur qui imite l'odeur de l'abeille femelle. De plus, le labelle se comporte comme un leurre que l'abeille mâle confond avec une femelle.

Ces signes encourageants démontrent toute l'efficacité de ces espaces naturalisés.

Préservation du patrimoine arboré de la Ville

La ville compte plus de 6 000 arbres, sans compter ceux présents sur les espaces naturels, dont plus de 30 variétés différentes. Un inventaire a été réalisé au mois de mai 2021, pour permettre de mieux connaître le patrimoine arboré du territoire, afin de mieux les protéger.

Programme « 1000 arbres »

Depuis décembre 2019, la municipalité s'est engagée dans l'opération « 1 000 arbres pour Val de Reuil », avec l'objectif de planter 1 000 arbres sur la ville d'ici 2024. La démarche a pour objectif d'amener « du vert en ville », pour améliorer le cadre de vie, réduire les ilots de chaleur en bénéficiant de l'ombrière naturelle de l'arbre, et aussi pour permettre aux oiseaux et insectes de retrouver un habitat naturel.

A chaque arbre abattu, dix sont replantés. En moyenne, ce sont en moyenne 300 arbres qui sont plantés chaque année sur la ville. En 2021, 89 arbres ont été plantés le long du tracé du BHNS. A noter que 261 sujets seront plantés d'ici la fin des travaux.

Le programme de plantation sera ainsi atteint dès 2022.

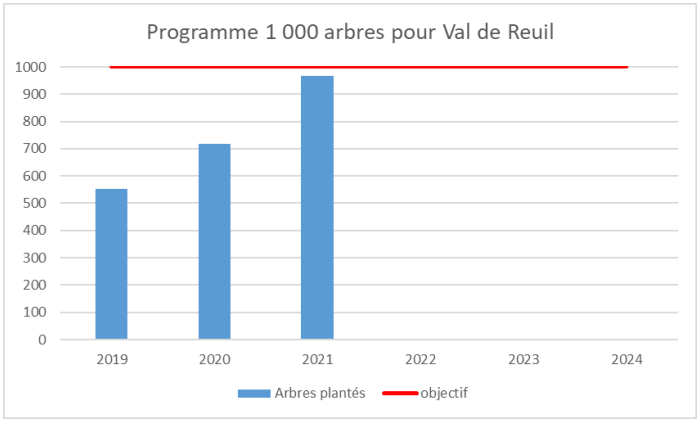

Par ailleurs, en 2021, 21 arbres ont été abattus en raison de maladies ou de leur inadéquation avec le milieu (proximité avec des bâtiments ou des réseaux). La campagne d'élagage annuel concernait 554 sujets.

Budget 2021 170 k€

En effet, il arrive qu'un abattage soit inévitable, car l'arbre a été planté trop près des bâtiments ou des réseaux et provoque des dégâts. Ou l'essence

plantée est inadaptée à son milieu (système racinaire là développement horizontale à proximité d'une voirie). Ou encore les arbres peuvent être malades, comme les frênes ou les ormes, ou encore les peupliers de l'avenue des Falaises, abattus fin 2020.

Rue des Cornalisiers
Racines et réseaux enterrés
ne font pas bon ménage

Voie Boréale
Système racinaire créant des dégâts sur l'enrobé : risque de chute des piétons et difficultés d'accès pour les poussettes, fauteuils roulants, …

ZOOM sur : un chêne du château de Versailles à Val de Reuil

Catherine Pégard (en bleu) est venue en personne planter le chêne, descendant du doyen du château de Versailles

Versailles prend racine à Val-de-Reuil

Jamais encore un arbre du château de Versailles n'avait voyagé hors du domaine. C'est dire la fierté de Val-de-Reuil d'inaugurer cette grande première. Depuis le 8 mai, un descendant direct du doyen des arbres admirables du parc royal, planté en 1670, a pris racine dans la dernière-née des villes des France, devant l'entrée de l'ancien château du Vaudreuil.

Si ce chêne, témoin privilégié de trois siècles d'histoire, n'est aujourd'hui encore qu'une toute jeune pousse, nul doute qu'il est promis ici à un bel avenir. *« Je suis sûre il va bien vivre et grandir à Val-de-Reuil car le climat normand est très sain »*, confiait Catherine Pégard, présidente du château de Versailles, venue en personne participer à la plantation de cet arbre exceptionnel qu'elle a souhaité offrir à Marc-Antoine Jamet.

Une aventure débutée dans les coulisses du domaine national de Trianon lorsque Alain Baraton, jardinier en chef du Parc de Versailles, décidait de reproduire les arbres les plus admirables parmi les 350 000 que comptent les jardins. *« Nous avons alors créé une pépinière où poussent les petits de ces arbres historiques »*, souligne Catherine Pégard. Le premier d'entre eux à prendre son envol sera donc désormais rolivalois et confié aux soins des jardiniers de la ville. *« Parce qu'il est un monument de notre histoire collective et un bien précieux pour préserver notre planète, nous y veillerons comme à la prunelle de nos yeux »*, assure Marc-Antoine Jamet. ■

Un lieu symbolique

Planter ce chêne d'exception devant l'entrée du château du Vaudreuil (détruit en 1945) est loin d'être le fruit du hasard. Le lieu symbolise en effet un des multiples liens historiques qui unissent Versailles et Val-de-Reuil, par ailleurs deux villes nouvelles (construites à 300 ans d'écart) : comme les jardins de la cité royale, ceux de notre château furent dessinés par André Le Nôtre, *« roi des jardiniers et jardinier du Roi »*.

Quant à la présidente du Château de Versailles, elle entretient elle-même une relation particulière avec Val-de-Reuil. *« Lorsque j'étais étudiante à Rouen, j'ai travaillé sur les plans de la future ville »*. ■

Végétalisation des espaces minéralisés de la ville

Déminéraliser les cours d'école

Pour des raisons pratiques et économiques, le bitume a longtemps été roi dans les cours des écoles françaises (et ailleurs). Aujourd'hui, face au défi climatique, aux vagues de chaleur persistantes et à la nécessiter de maîtriser le ruissellement des eaux de pluie, force-est de constater que ces grandes surfaces minérales uniformes sont à bannir, au profit d'espaces végétalisés multimatériaux.

En effet, le renforcement de la présence végétale dans les cours de récréation a démontré ses multiples intérêts :

- Création d'îlots de fraîcheur : l'ombre des arbres évite la surchauffe de l'enrobé ;
- Création de nouveaux espaces d'accueil pour la biodiversité en ville ;
- Reconnexion des enfants à la Nature : les enfants sont au contact du végétal, voire même de l'eau de pluie dont le cycle peut être mis en valeur selon les choix d'aménagement ;
- Remise en question de la conception de la cour comme un outil pédagogique d'éveil, d'expérimentations et de développement des apprentissages et des compétences des enfants : rendre ces espaces ludiques, interactifs et sensoriels ;
- Être un outil de sensibilisation à la protection de la Nature.

Quelques exemples – Ville de Paris

Toutefois, ces changements nécessitent la levée de plusieurs freins culturels :

- Augmentation de la charge d'entretien des espaces extérieurs : ramassage des feuilles, tontes plus ou moins régulières, taille des haies, nettoyage des paillis, …
- Modification des pratiques : par exemple généralisation de l'école en chausson pour limiter les salissures à l'intérieur du bâtiment
- Acceptation par les parents que l'enfant puisse revenir avec des vêtements sales.

Sur Val de Reuil, la surface minéralisée des cours de récréations représente environ 17 000m². Soucieuse de l'amélioration de ces espaces, la Ville s'est positionnée en 2021 au cœur de l'étude pour la revégétalisation des espaces urbains menées par la CASE.

L'objectif est de concilier fonctionnement d'un espace récréatif et couvert végétal. Un paysagiste a été désigné en octobre, le bureau d'études Terreauciel, pour faire plusieurs propositions d'aménagement.

Les études sont en cours et devraient permettre d'aboutir à un plan pluriannuel pour la végétalisation des cours de récréation.

Déminéraliser les espaces de stationnement

Afin de limiter l'imperméabilisation des sols, les nouveaux stationnements sont autant que possible réalisés en dalle « Evergreen », c'est-à-dire un mail de béton permettant de garder les pieds au sec, tout en infiltrant les eaux pluviales dans les sols. Seules les allées circulables sont réalisées en enrobé (pour la stabilité et la pérennité).

De plus, pour tous ces espaces, la plantation d'arbres de haute tige fait partie des priorités de la ville, de manière à créer des ombrières naturelles.

Ainsi en 2021, les stationnements suivants ont été réalisés :

- Parking Anymania : aménagement du parking existant pour créer 94 places, dont des stationnements vélo. Plantation de 55 grands arbres (pins, aulnes, cerisiers, …) et de 250 mètres de haies.

- Stationnements rue du zénith : création de 12 places de stationnement en dalles « Evergeen »

- Stationnements rue des Cornalisiers : création de 7 places en Evergeen

Budget 2021 730 k€

Labellisation Ville Fleurie : une garantie d'un cadre de vie respecté

Le fleurissement de Val-de-Reuil est un enjeu stratégique pour sa qualité de vie et son attractivité. Il en va également de sa beauté et, même, de son humanité, dans le respect de l'environnement.

C'est pourquoi Val-de-Reuil fait partie des rares villes françaises à avoir réussi une ascension fulgurante dans l'univers du concours des « villes et villages fleuris », label de notoriété nationale. Avec l'obtention d'une première fleur en 2006, puis sa deuxième en 2009 et sa 3ème en 2012, confirmée à nouveau en 2021 par le jury départemental.

CONSEIL NATIONAL
Ville Fleurie
DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Cette labellisation récompense l'engagement de la collectivité en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Elle prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Le label constitue un outil d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires, tout en développant leur cadre de vie.

La ville vise l'obtention de la quatrième fleur à partir de 2023.

PERSPECTIVES 2022 EN MATIERE DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

Poursuite du programme de plantations d'arbre : 350 prévus (dont BHNS et Parc écologique)

Programme de protection des arbres par la candidature de certains sujets rolivalois au classement « arbres remarquables »

Végétalisation des espaces minéralisés : poursuite des études : cours d'écoles, parking des chalands

Aménagements en faveur de la pette faune (hérissons)

Création de prairies fleuries

Optimisation de la Trame Noire sur la ville (réduire les nuisances lumineuses pour la biodiversité)

2.2. Reconnecter les habitants avec la Nature

La présence de la Nature en Ville apparait comme le principal facteur de qualité du cadre de vie, et de sentiment de bien-être. Mais bien souvent, dans les centres-villes urbains, on ne prête plus attention à cette biodiversité qui nous entoure, pourtant bien réelle, et par conséquent on oublie de la protéger.

Or à Val de Reuil, la biodiversité est très riche, même en plein cœur de ville. Aussi, il est nécessaire que les habitants prennent part à sa préservation, mais pour cela, il faut bien la connaître. Aussi, plusieurs opérations ont été mises en place pour recréer le lien entre les rolivalois et la nature.

Evènement Ville Fleurie

Les 4 et 5 juin 2021 s'est tenue l'évènement Ville Fleurie, comme chaque année depuis 2011 (sauf en 2020 en raison du confinement).

Pendant deux jours, il s'agit de distribuer gratuitement des fleurs aux habitants, afin qu'ils soient acteurs de l'embellissement de la ville.

Pour l'édition 2021, ce sont 44 000 fleurs qui ont été ainsi distribuées à 1 927 familles, qui se sont vu remettre chacune 20 fleurs ainsi qu'une plante aromatique au choix (menthe, verveine, basilic, persil, ciboulette, …).

Des sachets de graines de fleurs des champs étaient distribués aux habitants afin de les inciter à fleurir leur jardin ou les espaces publics. Les sachets étaient distribués en triporteur, dans toute la ville.

Un marché de commerçants locaux, maraichers rolivalois et associations en lien avec la protection de l'environnement a animé toute la journée du samedi. Ce sont ainsi 16 exposants qui ont fait découvrir aux habitants leurs activités.

LES CONFITURES DE ZOHRA

ARTISANS DU MONDE

DES FERMENTS ET DES GRAINES
OSONS LE TOUT VÉGÉTAL !
CE N'EST PAS UN FROMAGE...
C'est une Fermentine

Le CHEMIN du HALAGE

... préférer le réemploi !
Ressourcerie l'Abri

OUVERTURE
Ferme Découverte 27100 Val-de-Reui

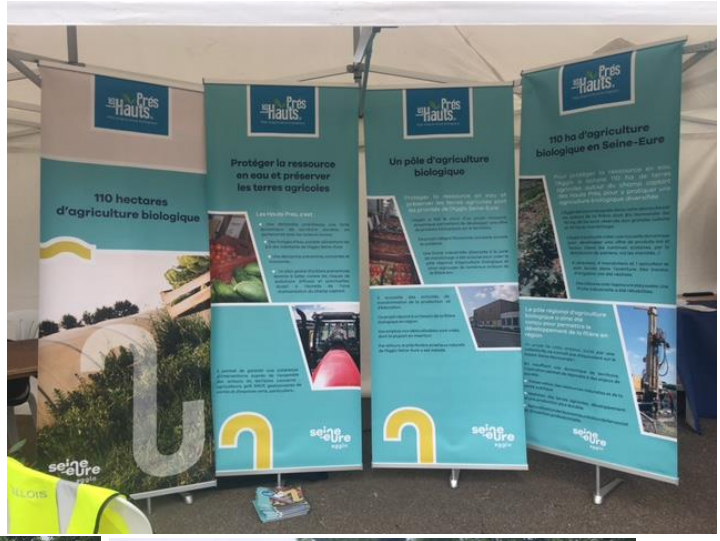

<u>Concours photo : Mon Plus Bel Arbre</u>

Afin d'accompagner le programme de plantation d'arbres, mais aussi afin de mettre en valeur des espaces verts de la Ville et de sensibiliser les habitants à l'environnement qui les entoure, un concours photo a été organisé du 27 avril au 23 mai.

L'objectif était d'envoyer la photo de son arbre préféré, présent dans les espaces publics de la ville.

Pour l'édition 2021, 14 personnes ont envoyé leur participation, certains partageant ainsi leurs histoires personnelles autour d'un arbre où ils jouaient étant enfant, ou celui où les initiales de leur amoureux étaient inscrites, …

Lors de l'évènement Ville Fleurie, le jury a désigné la photo d'un chêne, sujet qui trône dans le Parc sud depuis plus de 150 ans, du haut de ses 7mètres de hauteur.

Une plaque d'honneur sera installée en 2022 pour mettre en valeur cet arbre et inciter ainsi les visiteurs à prendre connaissance de cet élément du patrimoine rolivalois.

<u>Explorateur de mon quartier : un inventaire participatif pour apprendre à observer la Nature</u>

Du 20 avril au 16 mai 2021, les rolivalois étaient invités à observer la nature dans leur quartier, leur rue ou leur jardin. Un formulaire indiquant les oiseaux, insectes ou papillons étaient à disposition des habitants pour les guider dans cet inventaire.

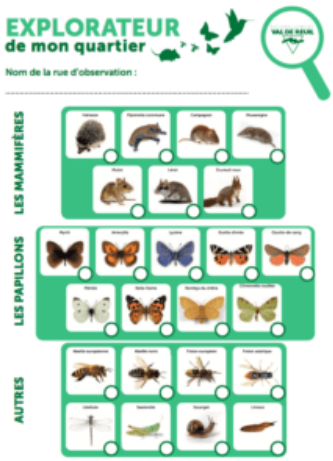

Cet inventaire participatif a pour objectif de dresser une cartographie de la faune présente dans la ville, permettant d'élaborer des actions de préservation en adéquation avec les réalités du territoire.

Ce sont environ 60 formulaires qui ont été récoltés, permettant notamment d'identifier la présence de 30 espèces d'oiseaux recensées sur la ville, dont 20 espèces protégées et 5 menacées d'extinction.

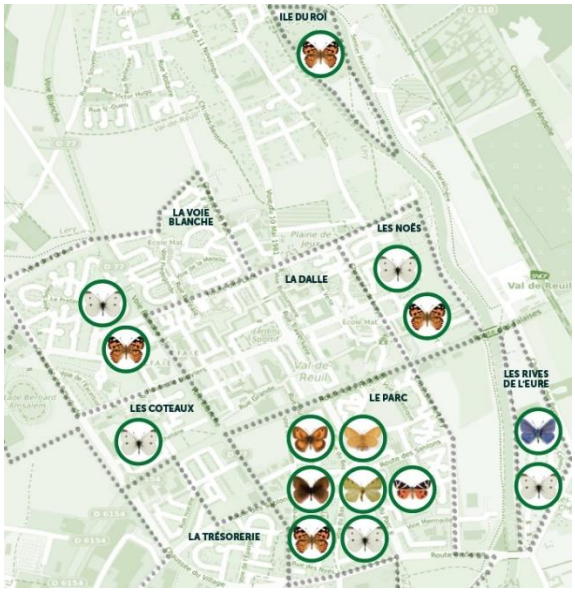

Mois du Développement durable

La semaine du développement durable est un évènement organisé à l'échelle européenne du 18 septembre au 8 octobre 2021. L'édition 2021 avait pour fil rouge : *« Agir au quotidien, parce que toutes les actions comptent, y compris nos petits gestes de tous les jours, pour transformer en profondeur nos sociétés.* »

Pour cette occasion, de nombreuses animations et sensibilisations ont été réalisées du 20 septembre au 17 octobre.

Visites des endroits remarquables de la Ville

- Réserve ornithologique par le Groupement Ornithologique Normand (GONm)
- Parc des Errants par le GONm
- Ile du Roi par les services (jeu de piste)

➔ 35 personnes ont participé à ces balades guidées.

CleanWalk

- 3 sessions, avec 7 à 10 personnes par sessions
- Secteurs lycée, parc sud et écoquartier

➔ 45Kg de déchets collectés, dont 200 canettes

Tri solidaire des déchets

- Mise en place du tri des canettes au profit de l'association KNET Partage : 175 canettes collectées
- Mise en place de 3 conteneurs à bouchons, au profit de l'association Bouchons276 : à la mairie, au CCAS et à la MJA.

Ateliers Bombes à Graines

Tous les mercredis après-midi, les animateurs des centres de loisirs ont sillonnés la ville en triporteur pour proposer des ateliers de fabrication de bombes à graines aux passants, de tous les âges. Il suffit d'un peu d'argile, du terreau, des graines et de l'eau pour fleurir la ville.

➔ 180 participants, 5 km parcourus en triporteur, 5kg de graines de fleurs des champs, 2 kg d'argile, 10kg de terreau

Défi Plante ton slip

Lors de l'évènement Ville Fleurie, la Ville avait relevé le défi de l'ADEME « Plante ton slip », qui a pour but d'observer la qualité des sols, et plus particulièrement l'activité des micro-organismes qui les composent.

Après avoir passé 3 mois enterré dans un espace vert de la ville, le slip a été « déplanté » en octobre, et forcé de constater que le textile est ressorti bien abimé, les parties en coton ayant disparue a plus de 70%, « mangées » par les nombreux micro-organismes.

Cette expérience a permis de démontrer que les sols de la Ville, et plus particulièrement ceux des espaces jardinés, sont particulièrement riches et sont donc propices au développement naturel des végétaux (pas besoin d'apports extérieurs). Ce résultat démontre l'efficacité de la gestion des espaces verts mise en place ces 10 dernières années, grâce notamment au paillage systématique des sols, mais aussi aux feuilles mortes laissées au pied des massifs pour se décomposer naturellement et enrichir les sols.

Dans les écoles

L'association ANPER (Agence Nationale pour la Protection des Eaux et Rivières) a réalisé des animations dans les écoles, afin de sensibiliser les élèves à la protection des rivières et à la fragilité des milieux aquatiques.

Huit classes de cycle 3 ont ainsi découvert (ou redécouvert) le cycle naturel de l'eau et le lien entre ce qu'on trouve sur terre, qui se retrouve dans la mer, et ont abordé plus particulièrement la question de l'impact des déchets sur l'environnement (temps de dégradation, dégradation du milieu, …). Ils ont également abordé les différentes espèces animales et végétales vivant dans ou à côté de la rivière.

2.3. Concevoir des aménagements en symbiose avec leur milieu

L'EcoQuartier des Noés : un exemple de quartier durable

Cinq ans après son inauguration, l'écoquartier des Noés fait figure de référence nationale en la matière. En effet, le projet mené par le bailleur Siloge en partenariat avec la Ville, a reçu fin 2021 le niveau 4 du label EcoQuartier, reconnaissant ainsi la réussite des objectifs visés par le projet.

Seules six opérations ont reçu ce niveau d'excellence en France.

Que ce soit la sobriété énergétique de ses 98 logements bioclimatiques et son architecture singulière (signée de l'architecte Philippe Madec), la diversité des usages autour de l'écocrèche et de la halle dédiée aux animations, la convivialité autour des jardins et du poulailler partagé, la protection de l'environnement et de la biodiversité grâce au fauchage tardif, aux chemins de promenade bucoliques ou aux 150 pommiers plantés… tous ces éléments ont séduit le jury d'experts venus en visite aux Noés cet été.

L'écovillage des Noës propose 98 logements individuels et collectifs et 14 maisons individuelles. Orientés sud, les logements apporteront confort et lumière. Les bardages et les volets persiennes en bois, les toitures en ardoise et le chauffage collectif au bois (local) signent la qualité environnementale des habitations.

Au niveau des aménagements extérieurs, un espace de compostage collectif a été installé, la place de la voiture y est réduite, au profit des vélos et des piétons.

De nombreuses initiatives des habitants sont nées à la suite de la réalisation de ce projet. Par exemple, une association propose un poulailler partagé : « les poulettes rolivaloises ». Les jardins familiaux ont été rapidement investis par les habitants.

ZOOM sur : le Label EcoQuartier

Le Label Écoquartier est né en 2012, il est l'un des piliers de la démarche Écoquartier qui est portée par le Ministère de la Transition Écologique, qui vise à encourager la réalisation par les collectivités territoriales d'opérations exemplaires d'aménagement durable des territoires.

Il présente 4 étapes progressives :
L'Étape 1 : l'Écoquartier en projet
L'Étape 2 : l'Écoquartier en chantier
L'Étape 3 : l'Écoquartier livré
L'Étape 4 : l'Écoquartier confirmé

Aménagement du Parc écologique de la Gare

L'équipe de maîtrise d'œuvre emmenée par le cabinet Samuel Craquelin a été désignée en juin 2021 pour travailler à la conception de ce nouvel espace, qui permettra de relier la Ville aux espaces naturels constitués par les Errants et la réserve ornithologique.

D'une superficie de 9 hectares, ce parc se veut exemplaire pour la biodiversité. Il accueillera une mare, des espaces d'écopâturage, un arboretum, un grand espace pour les familles avec une aire de jeux en bois, des terrains sportifs et une aire de pique-nique. Les aménagements ont été conçus de manière à retrouver le lien avec la rivière, par la création notamment de pontons reliant la mare et l'Eure.

Des nouvelles parcelles de jardins familiaux sont créées, pour environ 80 parcelles.

ZOOM sur le Parc des « Errants »

L'ancienne carrière exploitée par la CEMEX a depuis plusieurs années fait l'objet d'une renaturation. Sur cette zone humide cohabitent désormais des plans d'eau, pelouses, végétations et cheminements piétons. Elle abrite également une espèce d'oiseau fortement menacé d'extinction : l'**Oedicnème Criard.**

Cet oiseau à grandes pattes est un oiseau limicole, se nourrissant d'insectes au sol, et vivant dans les milieux chauds et secs (steppes, friches, landes). Il préfère un environnement sec avec une végétation rase voire un sol caillouteux et aride. Durant la période de nidification il se retire le plus loin possible de l'activité des hommes mais préfère toujours un espace bien dégagé.